

**COMMUNE DE WIHR-AU-VAL****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE WIHR-AU-VAL  
DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2018**

*sous la présidence de Monsieur Gabriel BURGARD, Maire*

La séance a été ouverte à 19 heures 30

Etaient présents : Mme Geneviève TANNACHER, M. Laurent STEFFIN et M. Christophe KAUFFMANN, adjoints au Maire.  
Mmes Véronique BECK, Sophie RAEHM, M. Alain RODENSTEIN, Mmes Sonia PAYET, Isabelle HUGUIN, M. Jean-Michel WISSON, Mme Laëtitia BLEC, M. Adrien MEYER, Mme Alice ERTLE et M. René WAGNER.

Absent excusé : M. Jean-Luc OHNLEITER (procuration à Alice ERTLE).

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents, il excuse le conseiller absent, et passe à l'ordre du jour.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Adrien MEYER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2017 ;
- 2 – Programme des travaux (avec état prévisionnel des coupes) et des travaux patrimoniaux en forêt communale ;
- 3 – Participation pour le financement de l'assainissement collectif ;
- 4 – Crédits attribués aux écoles pour les fournitures scolaires – exercice 2018 ;
- 5 – Acceptation de dons ;
- 6 – Achat d'un cadeau ;
- 7 – Participation financière à la protection sociale des agents (prévoyance) ;
- 8 – Révision de loyers ;
- 9 – Renouvellement de l'adhésion à la certification forestière PEFC ;
- 10 – Demandes d'autorisations d'utilisation du sol ;
- 11 - Divers.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 DECEMBRE 2017**

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 – PROGRAMME DES TRAVAUX (AVEC ETAT PREVISIONNEL DES COUPES) ET DES TRAVAUX PATRIMONIAUX EN FORÊT COMMUNALE**

Monsieur le Maire présente le programme des travaux forestiers et rend compte des débats de la commission aménagement, urbanisme et environnement et de son avis favorable émis en date du 11 janvier 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes qui se monte en recettes brutes à 163 580 € HT pour 3 080 m<sup>3</sup> de coupes à façonner ;
- **DONNE DELEGATION** à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels les bois façonnés seront placés (contrat d'approvisionnement ou ventes publique), sachant que ces volumes sont vendus dans le cadre du dispositif de ventes groupées ;
- **APPROUVE** le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2018 et **VOTE** les crédits correspondants à ce programme, soit 30 098 € HT.
- **DELEGUE** le maire pour signer le devis d'honoraires d'un montant de 3 461.84 € HT pour l'assistance technique à donneurs d'ordre pour les travaux patrimoniaux, ainsi que le devis d'honoraires d'un montant de 8 694 € HT pour l'assistance technique d'encadrement de l'exploitation forestière et des prestations annexes ;
- **APPROUVE** l'état d'assiette 2019 :

**POINT 3 – PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Vu la délibération du conseil municipal du 1er juin 2012 instaurant la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) ;  
Vu la délibération du conseil municipal du 27 janvier 2017 ;  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

- **DECIDE** de maintenir le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif comme suit :

1. Maison individuelle comprenant un seul logement : 2 400 €
2. Adjonction, à un immeuble existant, d'un logement d'une superficie égale ou inférieure à celui-ci (20 % du montant prévu au 1) : 480 €
3. Construction nouvelle raccordée sur le collecteur intercommunal : 3 000 € (somme perçue par la commune pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster)
4. Les immeubles n'entrant pas dans les catégories citées ci-dessus feront l'objet d'une décision du conseil municipal prise au cas par cas.

Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

- **PRECISE** que la PAC n'est pas soumise à la TVA,
- **RAPPELLE** que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau.

Les recettes seront inscrites au budget assainissement de la commune

**POINT 4 – CREDITS ATTRIBUES AUX ECOLES POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES – EXERCICE 2018**

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

**VOTE** les crédits suivants au titre des fournitures scolaires pour l'exercice 2018 :

- Ecole élémentaire : 65 élèves x 24 € = 1 560 €
- Ecole maternelle : 44 élèves x 24 € = 1 056 €

**POINT 5 – ACCEPTATION DE DON**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents dons reçus par la commune :

1 – Dons destinés à l'organisation de la fête de Noël des personnes âgées de la commune :

- 25 € de M. René LAU
- 25 € de M. Jean-Paul DANGUEL
- 25 € de M. André CALDERARA
- 25 € de M. Philippe KAYSER
- 25 € de Mme Marie Madeleine PARMENTIER
- 25 € de Mme Marie-France PANZER
- 25 € de M. Jean-Paul MICLO
- 25 € de M. Roland CONREAUX
- 25 € de M. André SCHÖDEL
- 25 € de M. Raymond HELL
- 25 € de M. Michel SIMON
- 25 € de M. Yvon JEANVOINE

2 – Don de 117,51 euros de M. KAUTZMANN Antoine pour la contribution aux frais d'électricité du 2<sup>ème</sup> semestre pour le logement sis au 1<sup>er</sup> étage du 2 rue du Maréchal de Lattre.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** les dons et **REMERCIÉ** les généreux donateurs.

**POINT 6 – ACHAT D'UN CADEAU**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Anne-Lise PIERREL, attaché territorial, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Afin de la remercier pour les années au service de la commune, il propose d'organiser une petite réception et de lui offrir un cadeau.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** d'organiser une réception et d'offrir un cadeau d'une valeur de 450 euros.

La dépense sera imputée au compte 6232 – fêtes et cérémonies.

### **POINT 7 – PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS (PREVOYANCE)**

En raison de l'omission de la consultation au préalable du Comité Technique du Centre de Gestion, ce point est reporté à la prochaine séance.

### **POINT 8 – REVISION DE LOYERS**

#### **1 – Redevance pour occupation du domaine public et maintien d'un abri de chasse en forêt**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention portant occupation du domaine privé et maintien d'un abri de chasse en forêt communale, conclue entre la commune et la Société Civile de Chasse de Lièpvre pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024, prévoit une clause de révision du loyer tous les 3 ans. Le terme étant échu depuis le 1<sup>er</sup> février 2018, il convient de fixer la redevance pour une nouvelle période triennale.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**DECIDE** de maintenir le montant de la redevance annuelle à 600 € pour une nouvelle période triennale.

#### **2 – Bail à pêche de l'Etang au lieu-dit « Klaustainen »**

Un contrat de bail à pêche a été conclu le 30 octobre 2014 entre la commune de Wihr-au-Val et l'Association des anciens papetiers de Turckheim, pour une période de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour la mise à disposition de l'étang de pêche sis au lieu-dit « Klaustainen », cadastré section 14, parcelle 845.

Monsieur le Maire explique que l'article 4 du bail prévoit une révision de loyer par période triennale. La période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017 étant échu, il convient de fixer le montant du loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

**DECIDE** de maintenir le montant du loyer annuel à 275 euros pour une nouvelle période de 3 ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

**POINT 9 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA CERTIFICATION FORESTIERE PEFC**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire sur la certification PEFC et les conditions d'adhésion des communes à cette procédure,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**DONNE SON ACCORD** pour le renouvellement de l'adhésion à la politique de qualité de la gestion durable des forêts définie par l'Association PEFC Alsace pour une durée de 5 ans ;

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents en vue de l'adhésion et à verser la contribution demandée, soit :

- 0,13 €/an par hectare de forêt relevant du régime forestier
- 4 €/an de frais d'adhésion.

**POINT 10 – DEMANDES D'AUTORISATIONS D'UTILISATION DU SOL****PERMIS DE CONSTRUIRE :**

- **PC 068 368 18 A0001** déposé le 8 janvier 2018 par la SCI Sainte-Barbe, représentée par Monsieur COCCORULLO Valéry, concernant la rénovation d'un bâtiment comprenant 2 logements, la création de balcons, la transformation d'une dépendance en carport, la démolition d'une dépendance, le ravalement des façades et le remplacement de la toiture sur un immeuble sis 13 Grand'Rue, cadastré section 6, parcelle 144.

Le dossier est en cours d'instruction.

- **PC 068 368 18 A0002** déposé le 26 janvier 2018 par Monsieur TARKHANI Habib concernant l'extension d'une maison existante par adjonction de 2 niveaux (garage et bureau), sise 7a rue du Moulin, cadastrée section 7, parcelle 51.

Le dossier est en cours d'instruction.

- **PC 068 368 18 A0003** déposé le 29 janvier 2018 par Madame GRAFF Véronique, concernant la construction d'une maison individuelle sur un terrain sis rue des Jardins, cadastré section 17, parcelles 82 et 83.

Le dossier est en cours d'instruction.

**CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION :**

- **CUa 068 368 17 A1021** déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2017 par M. Jean-Pierre MEYER, concernant les dispositions d'urbanisme applicables au terrain situé rue de Gunsbach, cadastré section 17, parcelle 84.

Le certificat d'urbanisme a été délivré le 22 décembre 2017.

- **CUa 068 368 18 A1001** déposé le 5 janvier 2018 par Me Nathalie GEISMAR-WISS, concernant les dispositions d'urbanisme applicables au terrain situé 2 rue des Prés, cadastré section 16, parcelle 123/1.

Le certificat d'urbanisme a été délivré le 23 janvier 2018.

- **CUa 068 368 18 A1002** déposé le 17 janvier 2018 par Me Anne-Catherine PRUDHON-REBISCHUNG, concernant les dispositions d'urbanisme applicables au terrain situé 6 rue du Stauffen, cadastré section 6, parcelle 108.  
Le dossier est en cours d'instruction.

### **POINT 11 – DIVERS – HORS DELIBERATION**

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le bail de la poste sera reconduit pour 9 années. Aucune des parties ne l'a dénoncé dans les délais étant entendu que le service satisfait les deux parties.
- Information sur une conférence qui se tiendra à Munster le 16 février 2018 à 19 h 30, salle de la Laub, concernant le compteur Linky.
- Le Conseil municipal fera une sortie en forêt le 7 avril 2018 avec au programme la visite du site de l'ancienne catapulte au Gigersburgermatten, les travaux forestiers au lieu-dit Altenbach et la visite de la prairie témoin cynégétique.
- Information sur les formations organisées par l'Association des Maires du Haut-Rhin.
- Information sur les déclarations d'intention d'aliéner signées depuis le dernier conseil municipal : vente BELLOUIN Jacques à BOBERIETH Fabrice, vente GSELL/MARION à M. Jean-Luc BOEHLI et Mme Renée MERCIER.
- Remerciements de Madame Janine HILDEBRANDT, de M. et Mme Michel CASENAVE, de Mme Bernadette DIRINGER, de Mme Irène DOLL et de Mme Marie-Antoinette SCHOERRINGER pour le colis offert pour les fêtes de fin d'année 2017.
- Courrier de remerciement de La Ligue contre le cancer pour la quête 2017 dont le montant s'est élevé à 6 756.10 euros.
- Monsieur le Maire fait un petit point sur le déménagement des services municipaux.
- Demande d'installation d'un Food Truck sur la place des Ecoles, un jour de semaine, sauf le lundi. Le Conseil municipal n'y voit pas d'opposition.
- Le tractopelle communal est en panne depuis le 30 janvier. Vu l'ancienneté de ce véhicule, son remplacement sera sûrement privilégié en lieu et place d'une réparation.
- Intervention de Christophe KAUFFMANN, 3<sup>ème</sup> adjoint, sur la loi GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des risques inondations). Il informe que dans le cadre de cette loi, le Syndicat de la Fecht Amont sera remplacé par un EPAGE. La taxe instaurée pour le financement de cette structure ne sera plus uniquement à la charge des Départements et des Communes mais aussi à la charge du contribuable. La Communauté de Communes a voté ce montant de cette part. Les sommes dues par les contribuables figureront sur les avis de paiement des taxes foncières.
- Monsieur Laurent STEFFIN, 2<sup>ème</sup> adjoint, informe de la date de la journée citoyenne qui se déroulera le 19 mai 2018. Une réunion de préparation aura lieu le 15 février.
- En vue de la prochaine séance budgétaire, la commission des finances se réunira le 27 mars 2018.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 00 heures.  
La prochaine réunion est fixée au 29 mars 2018.

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2017 ;
- 2 – Programme des travaux (avec état prévisionnel des coupes) et des travaux patrimoniaux en forêt communale ;
- 3 – Participation pour le financement de l'assainissement collectif ;
- 4 – Crédits attribués aux écoles pour les fournitures scolaires – exercice 2018 ;
- 5 – Acceptation de dons ;
- 6 – Achat d'un cadeau ;
- 7 – Participation financière à la protection sociale des agents (prévoyance) ;
- 8 – Révision de loyers ;
- 9 – Renouvellement de l'adhésion à la certification forestière PEFC ;
- 10 – Demandes d'autorisations d'utilisation du sol ;
- 11 - Divers.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gabriel BURGARD	Maire		
Geneviève TANNACHER	1 <sup>er</sup> Adjoint		
Laurent STEFFIN	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
Christophe KAUFFMANN	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
Véronique BECK	Conseillère municipale		
Sophie RAEHM	Conseillère municipale		
Alain RODENSTEIN	Conseiller municipal		
Sonia PAYET	Conseillère municipale		
Isabelle HUGUIN	Conseillère municipale		
Jean-Michel WISSON	Conseiller municipal		
Laëtitia BLEC	Conseillère municipale		
Adrien MEYER	Conseiller municipal		
Alice ERTLE	Conseillère municipale		
Jean-Luc OHNLEITER	Conseiller municipal	Absent	Procuration à Alice ERTLE
René WAGNER	Conseiller municipal		